



## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Géraldine Dubuis et consorts – Un rêve digital qui risque de virer au cauchemar ? (24\_INT\_103)

#### **Rappel de l'interpellation**

Du 6 au 8 septembre 2024 aura lieu, sur le campus de l'Université de Lausanne, un nouveau festival le Digital Dreams Festival (DDF). Le DDF est l'œuvre de l'ancien directeur du Numerik Games, festival autour de la culture geek et du numérique qui est né à Yverdon-Les-Bains en 2015. Selon la presse<sup>[1]</sup>, le DDF aurait un budget de 650'000 francs. On apprend sur le site internet de la manifestation que l'Université de Lausanne (Unil) en est coproductrice.

Renseignements pris, l'Association Digital Dreams Festival a été fondée le 26 mars 2024 et le chef du service UNICOM de l'Unil en est membre du comité. Le directeur du festival est quant à lui Maître d'enseignement et de recherche (MER) à temps partiel à l'Unil. Nous n'avons pas trouvé d'information sur son engagement comme directeur du DDF.

Le directeur du DDF a certes affirmé dans les médias que ce festival n'était pas un clone des Numerik Games, mais la « version 2.0 » d'un festival dédié aux cultures numériques<sup>[2]</sup>. On peut en douter, dans la mesure où le DDF reprend la structure et une partie de la programmation des Numerik Games (ex : ABH Beatbox ; Dario Rossi ; Alain Damasio), et où le but de l'Association Digital Dreams festival se recoupe en grande partie avec celle de l'Association Numerik Games impliquée dans l'organisation du festival à Yverdon<sup>[3]</sup>.

Concernant la programmation toujours, il est assez cocasse de relever que celle-ci ne laisse que peu de place aux expert.es en la matière au sein même de l'Unil et questionne sur son intégration dans son microcosme et plus largement dans sa politique de médiation culturelle et scientifique.

Enfin, même si le DDF est présenté comme un festival géré selon des principes de durabilité et d'inclusivité, force est de constater que sa programmation ne comporte aucun projet centré sur ces objectifs prioritaires. Au contraire, certains événements du programme<sup>[4]</sup> vont clairement à l'encontre d'un tel objectif à l'exemple de l'événement : « Tesla : test drive pour petits & grand », décrit comme suit sur le site du DDF : « Expérience : entrez dans l'univers Tesla, découvrez et conduisez toute la flotte S3XY ! Tournoi gaming & mini-Tesla pour enfants », avec un lien qui conduit directement au site internet commercial de Tesla. Le fait d'accorder un espace à Tesla viole en outre les règles sur l'utilisation des infrastructures de l'UNIL, qui ne sont pas ouvertes à des activités de sociétés commerciales à des fins publicitaires (cf. art. 3, 43 et 44 LUL ; art. 4 de la directive de la Direction 1.25 Mise à disposition d'infrastructures de l'Unil pour des activités organisées par des entités tierces). Ces éléments ont d'ailleurs amené des membres du Conseil de l'Unil à déposer une interpellation à ce sujet<sup>[5]</sup>.

Cette situation et l'implication de l'Unil dans la mise en œuvre du Digital Dreams Festival, nous poussent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment se positionne le Conseil d'Etat par rapport à cette délocalisation, ou cette copie, de festival yverdonnois ?
- Le budget du festival est évalué à 650'000 francs. L'Unil prend-t-elle en charge une partie de ces frais p.ex en proposant de la gratuité pour certaines prestations ?

- Comment l'Unil voit-elle cette manifestation au sens de sa politique de médiation culturelle et scientifique ?
- Dans quelle mesure l'UNIL contribue-t-elle directement ou indirectement à la rémunération des activités de l'Association Digital Dreams Festival, du directeur du DDF et des autres personnes travaillant pour ce festival ?
- Y a-t-il un risque de conflit d'intérêts dans la mesure où le vice-président de l'association organisant l'événement est le chef du service UNICOM de l'Unil ?
- Quelles sont les règles de gouvernance à ce propos au sein de l'UNIL, sachant par ailleurs que la cours des comptes a récemment épinglé l'UNIL sur ces aspects ?
- Dans quelle mesure ce festival s'inscrit-il dans les objectifs du Plan climat cantonal ainsi que du Plan stratégique de l'Unil, sachant qu'il y a passablement de publicités incluse dans le programme pour Tesla (dont des "test drives pour petits et grands"...)

<sup>[1]</sup> <https://www.blick.ch/fr/news/sur-le-campus-de-lunil-digital-dreams-le-nouveau-defi-de-marc-atallah-id19689227.html>

<sup>[2]</sup> <https://www.letemps.ch/culture/scenes/apres-numerik-games-les-nouvelles-reveries-digitales-de-marc-atallah>

<sup>[3]</sup> L'Association Numerik Games a pour but de « contribuer à la connaissance de la culture et des technologies numériques de promouvoir ces deux champs dans les milieux politiques, scientifiques, économiques, culturels et artistiques, notamment en organisant et/ou en contribuant au financement d'événements, de performances, d'expositions ou de conférence sous la marque Numerik Games ».

<sup>[4]</sup> <https://digitaldreamsfestival.ch/programme-2024/>

<sup>[5]</sup> <https://www.unil.ch/files/live/sites/conseil/files/Interpellation%20DDF.pdf>

Conclusion : Souhaite développer

(Signé) Géraldine Dubuis  
et 17 cosignataires

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le Digital Dreams Festival qui a eu lieu sur le campus de l'Université de Lausanne (UNIL) du 6 au 8 septembre 2024 se présente comme un événement multidisciplinaire dédié à la créativité digitale. Imaginé par l'ancien directeur du Numerik Games Festival à Yverdon-les-Bains et co-produit avec l'UNIL, qui était auparavant co-productrice du festival yverdonnois, le Digital Dreams Festival présente d'évidentes similitudes avec ce dernier.

Toute manifestation culturelle porte la patte et les convictions artistiques des personnes qui la portent. Celles du directeur du Digital Dreams festival (DDF) qui, préalablement, avait donné son identité au Numerik Games Festival (NGF), sont caractérisées par une grande interdisciplinarité et l'implication d'un réseau constitué pendant des années. En ce qui concerne les buts associatifs, leur similarité n'est pas surprenante pour des associations qui, toutes deux, visent à organiser un festival multidisciplinaire dans le domaine du numérique.

Force est de constater que la programmation du DDF se différencie toutefois clairement de celle du NGF, à commencer par une contribution élargie du personnel scientifique et des services de l'UNIL. Cette dimension a été certainement plus perceptible après la publication du programme complet du DDF qu'au moment du dépôt de la présente interpellation, alors que la programmation était encore en cours. Sur les 53 activités du programme, une vingtaine incluent des collaboratrices et collaborateurs de l'UNIL, issus tant de la recherche et l'enseignement (facultés des Hautes études commerciales / HEC, de Droit, des sciences criminelles et d'administration publique / FDCA et des Lettres) que de divers services ou unités (Bureau de l'Egalité des Chances, Centre de compétences en durabilité, Service de la culture et médiation scientifique par le biais de l'Eprouvette et Service de communication et d'audiovisuel / UNICOM).

Le DDF ne peut donc être qualifié de « copie » du NGF – ou, comme l'auteur de l'interpellation l'a évoqué lors de son développement oral, de « clonage » – et les doutes sur la contribution de l'expertise de l'UNIL et de sa médiation scientifique dans le programme du DDF peuvent être dissipés.

### Réponses aux questions

- ***Comment se positionne le Conseil d'Etat par rapport à cette délocalisation, ou cette copie, de festival yverdonnois ?***

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que la ville d'Yverdon-les-Bains a communiqué, en date du 5 juin 2024, que le NGF n'aurait pas lieu en 2024. Face à des états financiers préoccupants, l'Association Numerik Games a en effet dû bénéficier d'une aide urgente de la Ville afin d'assainir la situation. La Ville d'Yverdon-les-Bains, l'Association Numerik Games, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et la Maison d'Ailleurs ont depuis lors initié une démarche conjointe visant à faire émerger une nouvelle édition en 2025, dans un contexte apaisé et sur la base de conditions financières saines.

Cela dit, en concluant un accord de partenariat avec l'Association DDF qui proposait d'organiser un festival consacré au monde digital, l'UNIL a agi dans le cadre de l'autonomie qui lui est conférée par la loi sur l'Université de Lausanne (LUL, BLV 414.11), sur une activité qui contribue à la réalisation des missions qui lui ont été confiées (art. 2 LUL) et une thématique qui entre dans sa stratégie telle que formalisée dans le Plan d'intentions de sa direction actuelle.

Quant au DDF, le gouvernement est conscient du fait que plusieurs départements et services de l'Etat peuvent être potentiellement sollicités pour – voire intéressés à – soutenir ponctuellement cette nouvelle manifestation sous les aspects du développement économique, de l'éducation ou de la création culturelle. Sur la base d'un point de situation à finaliser après la première édition du DDF, le Conseil d'Etat déterminera, avec les partenaires de l'Administration cantonale vaudoise concernés, l'opportunité de soutiens spécifiques (développement économique, projets de collaboration scolaires, etc.) puis, le cas échéant, d'un soutien ordinaire ciblé. Pour mémoire, la Direction générale de la culture, et ce de

manière générale pour les nouveaux festivals, n'entre pas dans un subventionnement régulier avant trois ans d'existence d'une manifestation.

- ***Le budget du festival est évalué à 650'000 francs. L'Unil prend-elle en charge une partie de ces frais p.ex en proposant de la gratuité pour certaines prestations ?***

L'UNIL contribue au DDF dans le cadre d'un partenariat à hauteur de 100'000 francs, soit un montant identique à celui alloué au Numerik Games Festival dans le cadre d'un accord précédent de co-production de ce festival. A cela s'ajoutent – outre les participations de collaborateurs et collaboratrices à diverses animations – des prestations logistiques (en nature) fournies à bien plaisir par les services centraux de l'UNIL – les Services de communication et d'audiovisuel (UNICOM), des bâtiments et travaux (UNIBAT), de Sécurité, Environnement et Prévention (UNISEP) et le Centre informatique – qui refacturent les éventuels surcoûts générés. Cette manière de faire permet d'assurer que les installations et dispositifs logistiques du DDF soient conformes aux normes appliquées à l'UNIL.

- ***Comment l'Unil voit-elle cette manifestation au sens de sa politique de médiation culturelle et scientifique ?***

Selon les informations recueillies auprès de la Direction de l'UNIL, celle-ci a engagé un partenariat avec le DDF précisément en raison des vastes perspectives de médiation culturelle et scientifique qu'ouvre cette manifestation dans les domaines du digital, du numérique et de l'intelligence artificielle, qui appartiennent à un domaine dont l'étude et l'enseignement sont en croissance dynamique à l'UNIL.

L'UNIL organise elle-même de nombreuses activités de médiation scientifique et culturelle (*Mystères*, programme de la Grange, cours publics, etc.). Confier à un partenaire externe l'organisation d'un festival hébergé à l'UNIL et offrant à de nombreux collaborateurs et unités de l'UNIL une plateforme de médiation scientifique est une manière d'élargir encore cette offre, en variant ses formats et en touchant un public nouveau auquel le partenaire DDF a un accès privilégié.

A noter que plus de 800 élèves de l'enseignement obligatoire et postobligatoire et leurs quelque 80 accompagnants ont visité le festival la journée du vendredi, à l'occasion d'une journée organisée à leur attention en collaboration avec le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF).

La journée du vendredi a également accueilli une manifestation spécialement dédiée aux entreprises, organisée en collaboration avec le Service de communication et d'audiovisuel (UNICOM), la Faculté des hautes études commerciales (HEC) et le HUB Entrepreneuriat et Innovation de l'UNIL.

- ***Dans quelle mesure l'UNIL contribue-t-elle directement ou indirectement à la rémunération des activités de l'Association Digital Dreams Festival, du directeur du DDF et des autres personnes travaillant pour ce festival ?***

La production du Festival résulte d'un partenariat entre l'UNIL et l'association DDF, laquelle a la charge de l'organisation du Festival et de la récolte des fonds nécessaires. Les deux entités partenaires ont fixé les contributions et conditions respectives ; celles de l'UNIL sont exposées dans la réponse à la deuxième question ci-dessus.

Pour sa part, l'association DDF gère l'intégralité des contrats et mandate tous les prestataires qui assurent la réalisation de l'événement, tels les artistes et autres intervenants, les entreprises de logistique, sécurité, restauration, billetterie et infrastructures. Au nombre de ces prestataires, on compte le directeur du Festival et son entreprise nARTative qui assure la coordination, la promotion et la direction artistique.

Ainsi, la contribution de l'UNIL, tant en espèces qu'en nature, est exclusivement destinée à la réalisation du Festival dont elle est partenaire, et pas au budget de fonctionnement de l'association DDF ni au salaire du directeur du festival. Au terme de son exercice budgétaire annuel, l'Association DDF est tenue de fournir à l'UNIL, comme à tous les partenaires du Festival, un rapport financier dûment audité.

- ***Y a-t-il un risque de conflit d'intérêts dans la mesure où le vice-président de l'association organisant l'événement est le chef du service UNICOM de l'Unil ?***

et

- ***Quelles sont les règles de gouvernance à ce propos au sein de l'UNIL, sachant par ailleurs que la cours des comptes a récemment épinglé l'UNIL sur ces aspects ?***

Le rôle de vice-président de l'association est exercé *ex officio* par le chef du service UNICOM. En sa qualité de membre fondatrice de l'association DDF, l'UNIL a décidé de confier à l'un de ses cadres sa représentation dans le comité. Cette pratique est courante au sein des associations et fondations partenaires d'une structure publique, au sein desquelles cette dernière entend garder un regard pour s'assurer de la bonne gestion et utilisation des ressources publiques mobilisées.

La recommandation n° 8 du rapport de la Cour des comptes évoqué dans la présente interpellation<sup>1</sup> porte sur la nécessité de mieux préciser ce que sont les situations présentant un risque de conflit d'intérêts, les modalités d'annonce, le service en charge et les modalités de contrôle liées à des activités de recherche ou des activités accessoires de collaborateurs et collaboratrices effectuées en sus de leur cahier des charges institutionnel. Dans la mesure où c'est sur délégation de la Direction de l'UNIL, à laquelle il doit rapporter, que le chef du service UNICOM exerce son mandat au sein de l'association DDF, les éventuels risques évoqués par la Cour des comptes ne sont en l'occurrence pas réels. La déclaration publique et transparente de cette participation au registre du commerce est un gage supplémentaire contre le risque de conflit d'intérêt.

- ***Dans quelle mesure ce festival s'inscrit-il dans les objectifs du Plan climat cantonal ainsi que du Plan stratégique de l'Unil, sachant qu'il y a passablement de publicités incluse dans le programme pour Tesla (dont des "test drives pour petits et grands"...) ?***

Sous l'angle de la durabilité, l'organisation du DDF est soumise à une charte Durabilité – Inclusivité, qui définit les principes appliqués dans son organisation et sa réalisation. Ce document a été relu et complété par l'UNIL pour assurer sa cohérence avec la Stratégie de transition écologique de l'Université, ainsi qu'avec le Plan stratégique de l'UNIL 2022-2027.

La transition numérique est l'une des grandes thématiques dudit Plan stratégique qui la décline dans plusieurs objectifs et mesures. Lors de son adoption, le Grand Conseil a encore renforcé cette dimension en l'amendant pour y introduire explicitement la thématique de l'intelligence artificielle. L'hébergement et la co-production d'un festival sur les questions du numérique semblent donc clairement répondre aux importantes attentes envers l'UNIL dans ce domaine, tant en ce qui concerne la recherche et l'enseignement que la communication et la médiation scientifique.

En outre, l'objectif 4.4 du Plan stratégique de l'UNIL 2022-2027 demande à l'UNIL de « Consolider la politique de partenariats à l'échelle régionale, nationale et internationale », notamment en renforçant les liens avec « les hautes écoles et les acteurs et actrices de l'économie vaudoise » (critère de réalisation 4.4.1). Accueillir et co-produire le DDF permet à l'UNIL de renforcer de manière dynamique et innovante le lien avec les collectivités publiques communales et cantonales et de fédérer quantité d'acteurs de Suisse romande issus des médias et services publics mais aussi des acteurs privés. La variété des partenariats publics et privés annoncée sur le site internet du festival est à saluer, ainsi que les collaborations avec diverses hautes écoles – l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL), l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) – qui figurent dans la programmation.

En ce qui concerne la contribution de la compagnie Tesla à l'une des 53 animations du DDF, elle intervient dans le cadre d'un partenariat de contreprestation sans implication financière – sa relation au DDF est fondée sur un contrat de contre-prestations, sans aucun versement en espèces. L'entreprise a proposé une animation sous forme d'un jeu vidéo et de conduite de véhicules miniatures pour les petits enfants et prêté gratuitement des voitures au personnel du Festival chargé de véhiculer les artistes vers le lieu du festival.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du rapport sur l'audit « Performance des processus achat et recrutement des cadres à l'Université de Lausanne », accessible via le site de la Cour des comptes du Canton de Vaud : <https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/17679i-rapport-n-83-performance-des-processus-achat-et-recrutement-des-cadres-a-luniversite-de-lausanne>

A ce titre, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que, de manière générale, il encourage les collaborations entre les hautes écoles et les entreprises privées, bien sûr dans le respect des principes scientifiques et éthiques fondamentaux dont il n'y a, en l'occurrence, pas lieu de penser qu'ils ne seraient pas garantis.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 novembre 2024.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*M. Staffoni*